

Notice pour le Chef du Département politique, P. Graber¹

ÉVÉNEMENTS DE CHYPRE

Berne, 25 juillet 1974

Le samedi 20 juillet vers 04 h 00 des troupes turques débarquent à Kyrenia au nord de l'île de Chypre et la Grèce décrète la mobilisation générale².

Le lendemain dans la soirée le Conseil de sécurité adopte à l'unanimité une résolution demandant un cessez-le-feu et des négociations tripartites.

Krisenstab³

Trois jours avant ces événements, soit le 17 juillet, un état-major de crise (Krisenstab) dans lequel sont représentés les différents services intéressés du DPF est constitué sous la direction de l'Ambassadeur Müller.

Le samedi 20 juillet à 11 h 00 l'état-major de crise est convoqué par le Secrétaire général du Département. Un service de piquet et le service alibiphone sont mis sur pied et coordonnent les activités à l'intérieur et à l'extérieur du Département 24 heures sur 24, jusqu'au mardi 23 juillet à 21 h 00.

Information et presse

Le Président de la Confédération⁴, les Conseillers fédéraux Gnägi et Furgler, le Vice-chancelier Buser ainsi que nos missions diplomatiques à Athènes, Ankara, Washington, Tel Aviv, Londres et New York sont informés de la constitution de l'état-major de crise et son numéro d'appel.

1. Notice: CH-BAR#E2001E-01#1987/78#2361* (B.51.30). Rédigée par H. Cuennet et signée par Ch. Müller. Visée par P. Graber.

2. Cf. la lettre de P. von May à E. Thalmann, dodis.ch/39475.

3. Cf. la notice de H. Cuennet du 20 juillet 1974, dodis.ch/38810.

4. E. Brugger.



Le Service information et presse est chargé de transmettre régulièrement à l'ATS des communiqués de presse et au Service des ondes courtes des informations destinées aux touristes suisses bloqués à Chypre.

Activités de nos missions diplomatiques

Le Ministère des Affaires étrangères turc⁵ convoque notre Ambassadeur⁶ le 21. 7. 74 et lui demande si la Suisse serait prête, en cas de rupture des relations diplomatiques, à assurer ses intérêts en Grèce⁷. Après avoir contacté le Président de la Confédération et les Conseillers fédéraux Gnägi et Furgler, le Secrétaire général du Département⁸ répond affirmativement quelques heures plus tard, sous réserve de l'acceptation de la Grèce.

Le même jour le Ministère des Affaires étrangères grec convoque notre Ambassadeur à Athènes⁹ et lui fait part des attaques aériennes turques. Il exprime le désir que le Gouvernement suisse exerce son influence auprès des autorités turques afin que dorénavant la population civile de l'île soit préservée.

Visites de chefs de missions étrangères à Berne

Le Secrétaire général du Département, assisté de M. l'Ambassadeur Müller, reçoit les diplomates mentionnés ci-après:

*Les 20 et 21 juillet l'Ambassadeur de Turquie*¹⁰. Après avoir exposé le point de vue de son Gouvernement il se déclare optimiste quant aux chances d'arriver à un cessez-le-feu. Au cours de l'entretien M. Thalmann fait savoir à son interlocuteur que le CICR désire vivement se rendre sur l'île et que le Gouvernement suisse appuie cette action. Il lui demande d'être son interprète auprès des autorités turques afin qu'elles facilitent la tâche du CICR.

*Le 22 juillet visite du Chargé d'affaires de Grèce*¹¹. Il déclare que le Gouvernement grec souhaite que la Suisse lance un appel en faveur du cessez-le-feu et pour que prennent fin les bombardements turcs.

M. Thalmann déclare qu'il examinera la demande du Gouvernement grec et laisse entendre à son interlocuteur que c'est par une action humanitaire¹², notamment en appuyant le projet du CICR, que la Suisse peut le mieux œuvrer pour la paix. Le Chargé d'affaires promet de demander aux autorités grecques de soutenir l'action du CICR.

Le 21 juillet entretien avec Mlle Brown, Chargé d'affaires de Grande-Bretagne, au sujet de l'action du CICR.

5. T. Güneş.

6. J.-D. Grandjean.

7. Cf. le télégramme N° 130 de J.-D. Grandjean du 21 juillet 1974, dodis.ch/40832. Sur la représentation des intérêts étrangers par la Suisse, cf. doc. 22, dodis.ch/39248 et doc. 26, dodis.ch/39066.

8. E. Thalmann.

9. E. de Graffenried.

10. S. Bilge. Cf. la notice de E. Thalmann du 21 juillet 1974, dodis.ch/38812. Sur la position turque, cf. la notice de Ch. Müller du 19 août 1974, dodis.ch/38823.

11. S. Rocanas. Cf. la notice de H. Cuennet du 22 juillet 1974, dodis.ch/40833.

12. Sur l'action humanitaire de la Suisse à Chypre, cf. le PVCF N° 1553 du 9 octobre 1974, dodis.ch/38822. Pour un aperçu des actions humanitaires du CICR, cf. doc. 48, dodis.ch/39499.

Action du CICR

Dès le 19 juillet des contacts ont lieu entre le Département, le CICR et notre Ambassade à Londres en vue d'obtenir l'autorisation du Foreign Office pour atterrir sur une base militaire britannique à Chypre.

Après des démarches laborieuses qui nécessitent une intervention énergique du Secrétaire général du Département et une démarche de notre Ambassade à Londres, le Gouvernement britannique donne son accord le 21 juillet dans la soirée. Le 22 à 14 h 00 GMT l'avion du CICR atterrit à Akrotiri (Chypre) avec à son bord 14 personnes et 3,5 tonnes de médicaments. Les dépenses de cette action entrent dans le cadre du crédit de 5 millions alloué au CICR pour des opérations temporaires. M. Chevallaz, tenu au courant par le Secrétaire général¹³, a donné son accord.

Colonie et touristes suisses

La colonie suisse de Chypre s'élève à environ 50 personnes¹⁴. Lors des événements il y avait en outre une cinquantaine de touristes dans l'île.

D'entente avec le DFJP et Swissair des instructions complémentaires sont données à nos Ambassades à Ankara et à Athènes ainsi qu'à notre agent consulaire¹⁵ à Nicosie pour le rapatriement des ressortissants suisses.

Le vendredi 19 juillet un fonctionnaire du Département¹⁶ est chargé de se rendre à Nicosie avec le prochain vol de Swissair pour faciliter le retour des Suisses de Chypre. L'aéroport de Nicosie ayant été fermé entre temps l'avion est détourné sur Beirut.

De nombreux messages en provenance de Chypre et de Grèce sont transmis à partir du 20 juillet par le service «alibiphone» et occasionnent un surplus de travail considérable.

Rencontre tripartite à Genève

Les signataires des traités de Londres¹⁷ soit la Grande-Bretagne, la Grèce et la Turquie devaient d'abord se réunir à Londres, puis à Vienne.

Le 22. 7. 74 le Foreign Office propose que la rencontre ait lieu à Genève. Le même jour M. Callaghan envoie un message personnel¹⁸ au Chef du Département pour l'informer qu'il espère que la première rencontre puisse avoir lieu au Palais des Nations le 23 juillet. À la suite du changement de gouvernement en Grèce¹⁹ la première rencontre a finalement lieu le 25 juillet à 20 h 00²⁰.

13. R. Gallopin.

14. Sur la protection des intérêts des ressortissants suisses à Chypre, cf. la notice de H. Cuennet du 21 octobre 1975, dodis.ch/38824.

15. D. Shukuroglou.

16. R. Hilber.

17. Sur les négociations de ces traités, cf. DDS, vol. 21, doc. 51, dodis.ch/15493.

18. Lettre de J. Callaghan à P. Graber du 22 juillet 1974, dodis.ch/40835.

19. Cf. doc. 97, dodis.ch/38808, note 2.

20. Sur les négociations à Genève, cf. la notice de F. Nordmann du 2 août 1974, dodis.ch/40834.